

Direction départementale des territoires

Liberté Égalité Fraternité

Service Agriculture et du Développement Rural Affaire suivie par : Guillaume FENAT

Secrétariat de la CDPENAF

Tél: 01 60 56 73 00

Mél: ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 26 août 2022

DDT 77/STAC
Unité Instruction et Conseil ADS
MEAUX
A l'attention de
Madame Elisabeth Goncalves

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Par courrier, réceptionné le 18 août 2022, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur la demande de permis de construire n° 077 423 22 00004, déposée par M. Olivier MASSON, pour la construction d'un bâtiment agricole avec couverture en panneaux photovoltaïques, sur le territoire de la commune de Saint-Martindes-Champs.

La commission s'est réunie le jeudi 27 août 2022 pour examiner ce permis de construire, qui a été présenté par le secrétariat de la CDPENAF.

La commission a rendu <u>un avis favorable</u> au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers à cette demande de permis de construire.

M. Olivier MASSON est exploitant agricole actif et son projet et reconnu nécessaire à l'activité agricole.

Pour le directeur départemental L'adjoint au directeur

Laurent BEDII

DDT de Seine-et-Marne 288, avenue Georges Clemenceau Parc d'activités 77000 Vaux-le-Pénil